Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 056-215600743-20260513-DEL12052026_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE GUENIN

Arrondissement de Pontivy

Séance du 12/05/2026

Date de la convocation
05/05/2026

Date d'affichage
05/05/2026

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 19 En exercice : 18 Votants : 19

A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Réf	DEL12-05-2026-04

L'an 2026, le 12 mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Guénin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Anthony ONNO, Maire.

Présents : M. Anthony ONNO, Maire, Mme Cécile DAMONNEVILLE, M. Gilles LE TONQUÈZE, Mme Sophie FRAVAL, M. Jean-Yves LE FORESTIER, Mme Anne-Catherine JOUBIER, M. Joël LE MASSON, Mme Yvonne MORVANT, Mme Laurence GRIGNOUX, M. Grégory NOUREUX, M. Arnaud GUÉGAN, M. Jean-François POSTIC, M. Elie QUILLIEC, M. Nicolas QUILLERÉ, Mme Audrey LE MANOUR, Mme Mylène LE GUIDEC, Mme Anne-Laure LE BOUQUIN, Mme Clara GEGOUREL.

Excusé ayant donné procuration : M. Daniel GUÉGAN donne pouvoir à M. Anthony ONNO.

Secrétaire de séance : Mme Clara GEGOUREL

Objet de la délibération : Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général des impôts et notamment l'article 1650,

Considérant qu'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants,

Considérant que le rôle de cette instance est de donner chaque année un avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations de locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Elle participe, par ailleurs, à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluations des locaux professionnels (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Considérant que la désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur des Finances Publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation du Conseil Municipal. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par délibération du Conseil Municipal.

Considérant que les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins,
- être de nationalité française,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le Maire est membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les 24 noms.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE PROPOSER aux services fiscaux la liste suivante de commissaires :**
  1. **DAMONNEVILLE Cécile**
  2. **MORVANT Yvonne**
  3. **LE LOIR Noël**
  4. **LOHÉZIC Eugène**

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 056-215600743-20260513-DEL12052026_04-DE

5. **LE MANOUR Yannick**
6. **LUCAS Roger**
7. **GUIDEC Guy**
8. **CORBEL Jean-Paul**
9. **LE DOUGET Nathalie**
10. **THOMASETTE Alain**
11. **LE SAGER Josiane**
12. **NOUREUX Grégory**
13. **JOUBIER Anne-Catherine**
14. **LE BRIS Rémy**
15. **THOMAS Sohraya**
16. **LE CAM Ludovic**
17. **LE LOUER Jean-Paul**
18. **LE BOUQUIN Anne-Laure**
19. **GRIGNOUX Laurence**
20. **QUILLERE Nicolas**
21. **LE TONQUEZE Gilles**
22. **FRAVAL Sophie**
23. **LE MASSON Joël**
24. **LE FORESTIER Jean-Yves**

- **DE CHARGER M. le Maire d'accomplir toutes les démarches et les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,
Anthony ONNO

